

# SOMMAIRE

## ACTUALITÉS PROFESSIONNELLES

### 3 Assemblée Générale de Présanse 2023

Un retour au format présentiel et précédé d'une journée d'étude

### 3 journée d'étude du 9 mars 2023

Une matinée technique en présence de la DGT

### 4 Rapport de branche et rapport Chiffres clés 2023

Lancement de la collecte des indicateurs

### 6 Partenariat entre acteurs

Une charte de coopération signée entre Présanse Hauts-de-France et la Carsat

## NÉGOCIATIONS DE BRANCHE

### 8 Négociations collectives de branche

Point d'étape

## MÉDICO-TECHNIQUE

### 10 58èmes Journées Santé-Travail de Présanse

Appel à communication ouvert jusqu'au 31 mars 2023

### 11 Thésaurus des expositions professionnelles

Table de correspondances des libellés "agent physique"

### 12 Dares Analyses – Octobre 2022 n°53

Quels sont les salariés les plus touchés par les accidents du travail en 2019 ?

## JURIDIQUE

### 13 Sensibilisation à la lutte contre l'arrêt cardiaque pour les salariés partant à la retraite

### 15 Inaptitude

Pas de licenciement pour inaptitude et impossibilité de reclassement du travailleur handicapé d'un ESAT

Présanse a appris avec tristesse le **décès de Maître Alain de La Bretesche**, survenu le 17 février dernier.

Entre autres distinctions, Alain de La Bretesche était Ancien Bâtonnier, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre national du mérite, Chevalier du mérite agricole et Officier des Arts et des Lettres. Elu en 2002 au Conseil d'Administration du Cisme - aujourd'hui Présanse - il fut membre du Bureau de 2007 à 2009, et de la Délégation patronale, qu'il présida également, de 2008 à 2016, conduisant notamment avec succès la révision de la classification des emplois de la branche en 2013.

En 2010, s'engageait une réforme des retraites. Alors que les débats débutaient à l'Assemblée nationale, le gouvernement de Nicolas Sarkozy avait déposé un amendement visant à réformer le fonctionnement des Services de santé au travail et introduit la notion de pénibilité pour soutenir le projet de repousser l'âge de départ à la retraite. Les textes relatifs aux SST finiront par être considérés comme des cavaliers législatifs. Une proposition de loi en 2011, déposée par le député Guy Lefrand, permettra de reprendre et amender les dispositions censurées.

En 2013, sous le Gouvernement de François Hollande, est créé le compte personnel de prévention de la pénibilité (C3P) qui deviendra le 1er janvier 2015 le compte professionnel de prévention (C2P) à l'issue de débats après avec les partenaires sociaux. Il permet entre autres de valider des trimestres et de partir plus tôt à la retraite.

En 2023, sous la Présidence d'Emmanuel Macron, le projet de loi pour réformer les retraites fait de nouveau le lien entre pénibilité, santé au travail et départ à la retraite, en introduisant une visite médicale dans la soixante-et-unième année du salarié exposé à des facteurs de pénibilité, avec l'objectif de considérer si son état de santé est compatible avec la poursuite d'une activité professionnelle.

Ainsi, depuis près de 15 ans, tous les gouvernements qui se sont succédé, quelle que soit leur couleur politique, ont cherché à prendre en compte la pénibilité et la santé au travail au moment de déterminer l'âge de départ à la retraite. On peut dire, de fait, qu'il s'agit là d'une tendance lourde.

Si le principe transcende les partis politiques, les modalités d'application, le rôle de chacun dans la détermination des situations qui motivent un départ anticipé, font encore débat. Le médecin du travail est a priori positionné sur les sujets de prévention, de suivi de l'état de santé et de conseil ; l'enjeu du départ à la retraite n'entraîne pas directement dans sa relation avec le travailleur jusque-là. La disposition envisagée peut changer les choses, même si c'est bien le médecin conseil de la sécurité sociale qui devra toujours valider in fine l'inaptitude ouvrant droit à une retraite anticipée.

Le débat parlementaire permettra-t-il la réflexion nécessaire sur ce point ?

Les Informations Mensuelles paraissent onze fois par an.

#### Éditeur : Présanse

10 rue de la Rosière

75015 Paris

Tél : 01 53 95 38 51

Site web : [www.presanse.fr](http://www.presanse.fr)

Email : [info@presanse.fr](mailto:info@presanse.fr)

ISSN : 2606-5576

**Responsable de la publication :** Martial BRUN

**Rédaction :** Ghislaine BOURDEL, Martial BRUN, Julie DECOTTIGNIES, Sébastien DUPERY, Corinne LETHEUX, Anne-Sophie LOICQ, Constance PASCREAU, Virginie PERINETTI, Sandra VASSY

**Assistantes :** Mariette LYONNET, Patricia MARSEGLIA

**Maquettiste :** Zaheen DOSEMAHOMED